

La faible couverture des ménages des DOM contre les catastrophes naturelles

Analyse de la souscription à l'assurance habitation

Alors que les ménages d'outre mer sont plus exposés aux risques naturels que les ménages métropolitains, ils sont moins nombreux à s'assurer. Seuls 52 % d'entre eux sont assurés pour leur résidence principale, contre 99 % en métropole. La demande d'assurance des ménages est limitée, face à une offre qui semble restreinte.

Le taux de souscription augmente avec le revenu et s'explique également par le statut d'occupation du logement. Les ménages accédant à la propriété et les ménages locataires ont un taux de souscription nettement supérieur à la moyenne, respectivement 77 % et 70 %. Les contraintes de souscription à l'assurance lors de la signature d'un prêt immobilier ou d'un bail, sont donc opérantes.

Les garanties catastrophes naturelles sont obligatoirement associées à l'assurance MultiRisques Habitation (MRH)*. C'est pourquoi l'étude du taux de souscription* de cette assurance permet de mesurer la portée des dispositifs d'assurance des catastrophes. Identifier les ménages non-assurés peut permettre d'établir les leviers d'action afin d'augmenter le taux de souscription. Les résultats sont issus de données de l'enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE (voir Sources) et calculés sur un échantillon donné. Ils correspondent donc à des ordres de grandeur.

Les ménages d'outre-mer plus exposés que les ménages métropolitains ...

Les DOM sont plus exposés aux risques naturels que la métropole, c'est-à-dire qu'ils présentent davantage de zones cumulant une probabilité d'un phénomène naturel avec des conséquences sur la population et les équipements.

La Guadeloupe et la Martinique sont fortement exposées au risque sismique (tableau 1). Les scienti-

fiques s'accordent pour dire qu'un séisme majeur touchera l'un de ces territoires entre aujourd'hui et quelques dizaines d'années. Les Antilles connaissent régulièrement des séismes moins forts tels que le séisme des Saintes du 21 novembre 2004 en Guadeloupe et le séisme de Nord-Martinique le 29 novembre 2007. Elles font l'objet d'un plan de prévention spécifique (encadré 1).

Malgré cette forte exposition, les constructions individuelles ne font pas toujours l'objet d'un permis de construire et peuvent être très vulnérables, en particulier lorsqu'il s'agit d'auto-construction.

... ils sont pourtant moins assurés

Il y a peu de données statistiques sur l'assurance MultiRisques Habitation en outre mer. Néanmoins, le taux de souscription est connu pour être faible. Plusieurs sources le mentionnent, notamment l'Association Française de génie ParaSismique (AFPS) qui donnent des chiffres confirmés par les résultats présentés ci-après.

Tableau 1 : L'exposition* aux risques naturels dans les DOM

Risque	Séismes majeurs	Volcanisme	Cyclones	Tsunamis (exposition des côtes)	Inondations (exposition localisée)	Mouvements de terrain (exposition localisée)
Martinique	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Guadeloupe	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Réunion		♦	♦	♦	♦	♦
Guyane				♦	♦	♦

Source : MEEDDM/CGDD et MEEDDM/Direction Générale de la Prévention et des Risques

Encadré 1 : La prévention des risques naturels

La prévention des risques est réalisée notamment via les plans de prévention multirisques (PPR). Face au risque sismique aux Antilles, l'Etat a lancé en 2007, en complément du programme national de prévention du risque sismique, le plan séisme Antilles. Ce plan doté d'une gouvernance et de moyens spécifiques a vocation à réduire rapidement la vulnérabilité au risque sismique des Antilles en mettant notamment en œuvre d'importants programmes de renforcement ou reconstruction du bâti public.

Une problématique de demande...

Une différence « culturelle » expliquant une demande d'assurance inférieure à celle en métropole est souvent mentionnée. Elle est parfois expliquée par une forme de « fatalisme ». À ces raisons culturelles s'ajoutent des raisons économiques. D'une part, les populations ont un niveau de vie* moindre. L'assurance est donc souvent l'une des premières dépenses supprimées. D'autre part, d'après la théorie de l'assurance, il peut exister un « aléa de charité », expression désignant le fait de compter sur une aide de l'Etat en cas de catastrophe.

Au contraire, les populations des DOM se sachant fortement exposées à plusieurs risques naturels auraient pu avoir une demande d'assurance plus importante que les autres populations, cet effet semble moins important que les effets de richesse et d'aléa de charité ainsi que les raisons culturelles exposées ci-dessus.

... assortie d'une problématique d'offre

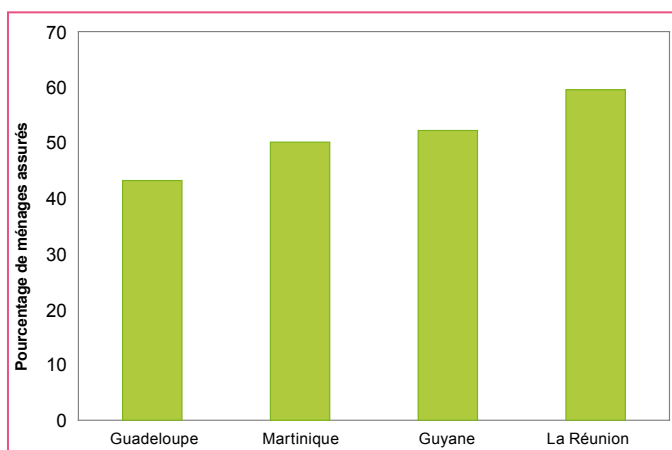
D'après différents rapports de mission de l'AFPS : « suite au séisme des Saintes, on a [...] observé une stratégie de désengagement des assureurs aux Antilles » et « suite aux différentes catastrophes cycloniques récentes, les constructions en bord de mer sont, soit refusées par les assureurs, soit dissuadées de l'assurance par un montant de prime exorbitant. »

Ceci suggère que les habitants des DOM se voient proposer une offre limitée. Seule la résultante de cette confrontation de l'offre et de la demande d'assurance a pu être mesurée.

Un taux de souscription entre 43 % et 59 % selon le DOM

52 % des ménages dans les DOM se déclarent assurés pour leur résidence principale (contre 99 % en métropole). En Guadeloupe, le taux de souscription est de 43 %, en Martinique 50 %. Il est de 52 % en Guyane et de 59 % à la Réunion (figure 1). Ces chiffres confirment les estimations fournies par les différents rapports de l'AFPS.

Figure 1 : Souscription à l'assurance MultiRisques Habitation par DOM

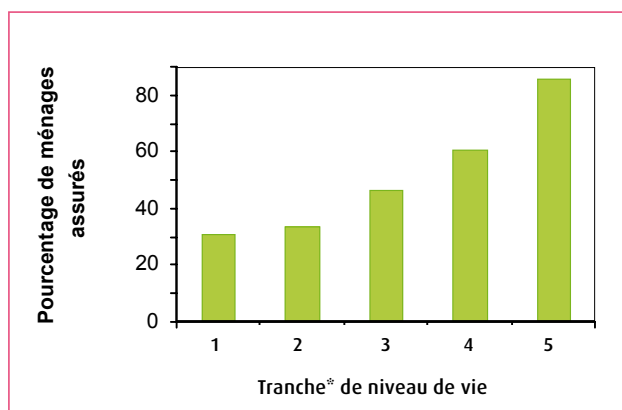


Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.

Un taux de souscription croissant avec le niveau de vie

La proportion de ménages assurés augmente fortement avec le niveau de vie. Dans la première tranche* (niveau de vie le plus faible), seulement 30 % des ménages sont assurés, alors qu'ils sont 85 % à l'être dans la dernière tranche (figure 2).

Figure 2 : Souscription à l'assurance MultiRisques Habitation et tranche de niveau de vie



Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD. Note de lecture : les 20 % des ménages les plus modestes en termes de revenu correspondent à la première tranche de niveau de vie.

Pour les ménages assurés, la prime MultiRisques Habitation de la résidence principale est en moyenne de 253 €, soit un poids budgétaire similaire, voire inférieur, à celui en métropole, 1,3 % contre 1,4 % en métropole. Seules les primes des ménages assurés sont observées ici.

Les ménages locataires et accédant à la propriété plus assurés que la moyenne

Les ménages accédant à la propriété* et les ménages locataires sont nettement plus assurés : respectivement 77 % et 70 % d'entre eux se déclarent assurés (figure 3). Ceci s'explique par l'obligation des locataires de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité locative (encadré 2) et le fait qu'une MRH puisse être demandée par la banque pour souscrire un prêt. La souscription est nettement plus faible (32 %) parmi les ménages logés gratuitement ou chez les propriétaires sans charge de remboursement d'emprunt.

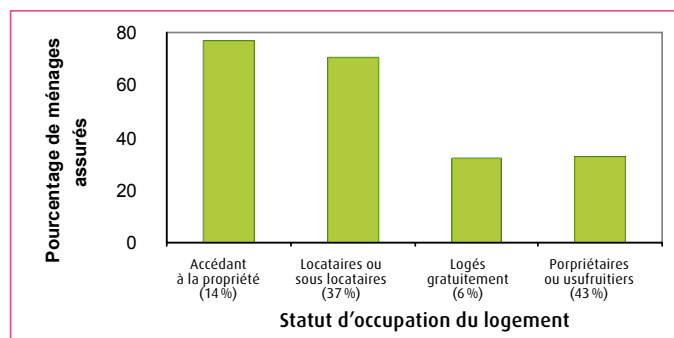
Encadré 2 : Propriétaires et locataires : quelles obligations, de droit ou de fait, d'assurance ?

Les assurances du locataire : la responsabilité locative désigne la responsabilité des dommages causés à l'immeuble occupé pendant la durée de la location. En France, les locataires ont obligation de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité locative.

Les assurances du propriétaire : il n'y a aucune obligation pour le propriétaire, occupant ou non. La situation est différente pour les propriétaires accédants, car une assurance MRH peut être demandée par la banque pour la délivrance d'un prêt.

Source : note de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance relative à l'assurance du locataire et du propriétaire.

Figure 3 : Souscription à l'assurance MultiRisques Habitation et statut d'occupation du logement



Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.
 Note de lecture : 37 % des ménages enquêtés sont locataires ou sous locataires ; 70 % d'entre eux ont souscrit une assurance MultiRisques Habitation.

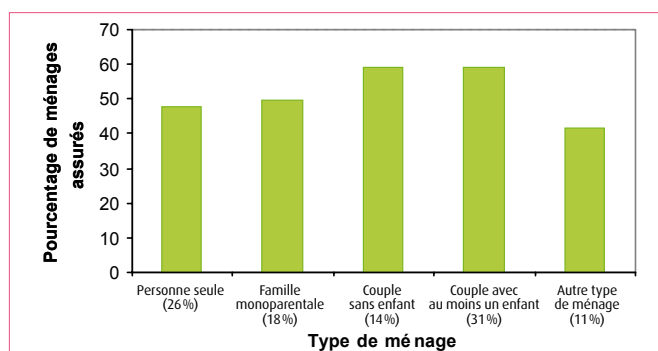
Un taux de souscription plus élevé en appartement qu'en maison individuelle

Alors que 75 % des ménages vivant en appartement sont assurés, seulement 44 % de ceux vivant en maison individuelle le sont. Cet effet est probablement lié à la forte présence au sein des maisons d'habitats autoconstruits, parfois sans permis de construire, par des ménages à faible revenu.

Les ménages avec deux adultes s'assurent davantage

Les ménages avec au moins deux adultes présentent un taux de souscription (59 %) supérieur à celui des personnes seules ou des familles monoparentales (50 %) (figure 4).

Figure 4 : Souscription à l'assurance MultiRisques Habitation et type de ménage



Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.
 Note de lecture : 18% des ménages enquêtés sont des familles monoparentales ; 50 % d'entre eux ont souscrit une assurance MultiRisques Habitation.

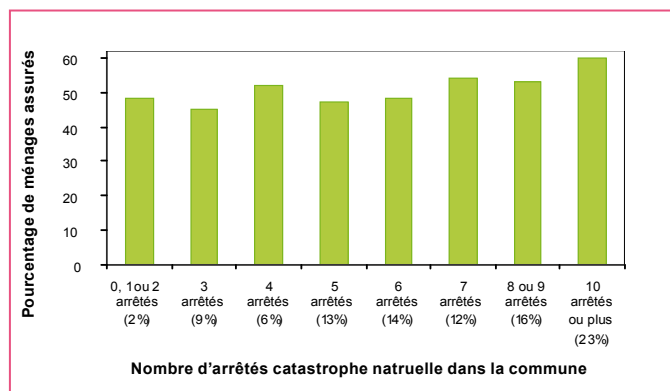
L'exposition au risque ne semble pas discriminante du taux de souscription

Une approximation de l'exposition au risque est le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle* de la commune de résidence sur la période 1990-2006. En effet, la sinistralité passée est un indicateur de l'exposition au risque.

Le taux de souscription est supérieur dans les communes ayant connu une forte sinistralité, c'est-à-dire de nombreux arrêtés catastrophe naturelle (figure 5). Toutefois, la différence est peu marquée. Ce critère est peu discriminant car l'exposition au risque est relativement élevée sur l'ensemble du territoire des DOM.

Seuls 2 % des ménages sont concernés par un faible nombre d'arrêtés (deux ou moins).

Figure 5 : Souscription à la MultiRisques Habitation et nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle de la commune



Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.
 Note de lecture : 23 % des ménages enquêtés résident dans une commune ayant connu plus entre 1990 et 2006 au moins 10 arrêtés de catastrophe naturelle ; 60 % d'entre eux ont souscrit une assurance MultiRisques Habitation.

La faible souscription s'explique principalement par le revenu et le statut d'occupation du logement

Au-delà de la mesure des taux de souscription conditionnellement à un critère sur la base de statistiques descriptives, une modélisation a permis d'évaluer « l'effet » de chaque variable, indépendamment des autres (niveau de vie, statut d'occupation du logement...) (tableau 2).

Tableau 2 : Modélisation de la souscription d'assurance MultiRisques Habitation (extraits)

Variabiles	Rapport de chances (odds ratio)
Tranche de niveau de vie	
1 ^{ère} (20 % des ménages les plus modestes)	0,6
2 ^{ème}	0,6
3 ^{ème}	Réf
4 ^{ème}	2,0
5 ^{ème} (20 % ménages les plus riches)	8,3
Statut d'occupation du logement	
Locataire	3,5
Accédant à la propriété	4,6
Propriétaire ou logé gratuitement	Réf
Type de logement	
Appartement	3,0
Maison individuelle	Réf
DOM de résidence	
Martinique	0,5
Guadeloupe	0,5
Guyane	0,5
La Réunion	Réf

Source : Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE, calculs MEEDDM/CGDD.
 Note de lecture : le modèle logit permet d'expliquer le fait d'avoir souscrit une assurance MultiRisques Habitation en fonction de différents critères socioéconomiques. Cette modélisation permet d'apprécier « l'effet » de chaque variable toutes choses égales par ailleurs. Réf désigne la modalité de référence. Un rapport de chances supérieur à 1 (resp. inférieur à 1) indique que la chance d'être assuré est plus élevée (moins élevée) que pour la population de référence. Par exemple, un ménage locataire a 3,5 fois plus de chances d'être assuré qu'un ménage propriétaire (ou logé gratuitement) ayant les mêmes caractéristiques (DOM, revenu...).

Le revenu ressort comme l'un des principaux déterminants de la souscription d'assurance. Les ménages de la 5^{ème} tranche de niveau de vie ont huit fois plus de chances (au sens statistique) d'être assurés que ceux de la 3^{ème} tranche, toutes choses égales par ailleurs.

Il en est de même du statut d'occupation du logement. Les ménages locataires ont trois fois et demie plus de chances d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. La chance d'être assuré est encore supérieure pour les ménages accédant à la propriété qui ont cinq fois plus de chances d'être assurés que les ménages propriétaires ou logés gratuitement. Les contraintes de souscription d'assurance au moment de l'installation dans le

logement sont donc opérantes. Le fait d'avoir été contraint à s'assurer une année augmente la probabilité d'être assuré les années suivantes.

Il semble que des incitations similaires ciblées sur propriétaires sans charge de remboursement d'emprunt pourraient ainsi permettre d'augmenter la souscription à l'assurance habitation.

Par ailleurs, les ménages résidant en maison individuelle ont moins de chances d'être assurés que ceux résidant en appartement, sans doute en lien avec le phénomène d'auto construction.

Enfin, la modélisation ne montre pas d'effet du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle sur le taux de souscription.

Définitions (*)

Arrêté de catastrophe naturelle : Les catastrophes naturelles sont définies par la loi comme les dommages matériels directs non assurables suite à l'intensité anormale d'un agent naturel. Ces risques relèvent du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, en vigueur dans les DOM depuis le 1^{er} août 1990. L'état de catastrophe naturelle est constaté par un arrêté interministériel, dit « arrêté de catastrophe naturelle », qui permet l'application de ce régime.

Assurance MultiRisques Habitation (MRH) : contrat d'assurance couvrant le lieu d'habitation du particulier assuré, les meubles qu'il possède et sa responsabilité si celle-ci est engagée vis-à-vis de tiers. Ce contrat peut donc notamment couvrir le dégât des eaux, le vol, l'incendie, la tempête, la grêle, la neige, les catastrophes naturelles et technologiques et la responsabilité civile.

Exposition au risque d'une zone donnée : combinaison de la probabilité d'un événement (aléa) et de ses conséquences sur la population et les équipements (vulnérabilité).

Poids budgétaire : d'après l'INSEE, dépenses de consommation consacrées à un bien rapportées à l'ensemble des dépenses de consommation.

Propriétaire accédant : personne (physique ou morale) n'ayant pas intégralement remboursé le(s) crédit(s) contracté(s) pour l'achat de son logement.

Niveau de vie d'un ménage : revenu par unité de consommation.

Taux de souscription : pourcentage de ménages ayant souscrit une assurance.

Tranche de niveau de vie : tranches partageant la population en 5 groupes de population égale et par ordre croissant de niveau de vie. La première tranche correspond aux 20 % des ménages dont le niveau de vie est le plus faible. Ainsi, la notion de tranche correspond dans ce document à celle de quintile.

Sources

Enquête « budget de famille » 2006 de l'INSEE

L'enquête « budget de famille » de l'INSEE vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages résidant en France. Elle est menée tous les cinq ans et fournit une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. Cette enquête permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des catégories de ménages. Dans les DOM, en 2006, 3 134 ménages, soit 9 118 individus, ont été interrogés.

Références

Association Française de génie ParaSismique, rapport de mission sur le séisme du Nord Martinique du 29 novembre 2007

Association Française de génie ParaSismique, rapport de mission sur le séisme des Saintes (Guadeloupe) du 21 novembre 2004, rédaction P. Balandier

Fédération Française des Sociétés d'Assurance, note relative à l'assurance du locataire et du propriétaire

Pour en savoir plus :

Cette étude a été réalisée par
Lucie Calvet tél. : 01 40 81 84 63 et
Céline Grislain-Létrémy tél. : 01 40 81 83 77

L'étude complète « **La faible souscription à l'assurance multirisques habitation des ménages dans les départements d'outre-mer** », Lucie Calvet et Céline Grislain-Létrémy, Collection « Etudes et Documents » MEEDDM/CGDD/SEEIDD, à paraître sur :

www.developpement-durable.gouv.fr
Développement durable, rubrique « Publications »

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

le
point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'économie,
de l'évaluation
et de l'intégration
du développement durable

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tel. : 01.40.81.21.22

Directeur de la publication
Françoise Maurel

Rédacteur en chef
Laurence Demeulenaere
ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : mars 2010
conception graphique et impression
MEEDDM/SPSSI/ATL2



imprimé
sur du papier
certifié ecolabel
européen,
www.eco-label.com